

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds et Berne, le 29 septembre 2020

Horlogerie et microtechnique : Allocation de renchérissement au 1er janvier 2021

Selon l'OFS, l'indice des prix à la consommation a baissé de 0.9% entre août 2019 et août 2020.

De ce fait, il n'y aura pas de versement de l'allocation de renchérissement pour les travailleuses et les travailleurs des industries horlogère et microtechnique au 1er janvier 2021.

Pour tout renseignement complémentaire :